

**PREFET DU MORBIHAN**

***RESULTATS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL***

**mercredi 17 avril 2019**

<b>Nature du projet</b>	<b>Demandeur</b>	<b>Composition de la commission</b>	<b>Vote</b>	<b>Avis</b>
Extension,, sur les parcelles cadastrées AR n° 174 p et 291p, d'un ensemble commercial par la création d'un magasin à l'enseigne « NETTO », d'une surface de vente de 880 m <sup>2</sup> , situé avenue Paul Cézanne à VANNES.	Société CORLAN, représentée par M. Olivier CLOAREC, gérant	Maire de Vannes	Favorable	Avis Favorable
		Pdt de « Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération »	Favorable	
		Pdt du SCOT du Pays de Vannes	Favorable	
		Pdt du Conseil Départemental	Favorable	
		Pdt du Conseil Régional	Favorable	
		Maire de Buléon	Favorable	
		Vice-pdt de « Centre Morbihan Communauté »	Favorable	
		Person. qualifiée domaine consommation et protection des consommateurs	Favorable	
		Person. qualifiée domaine consommation et protection des consommateurs	Absent	
		Person. qualifiée domaine dévelop. Durable et aménagement du territoire	Absent	
		Person. qualifiée domaine dévelop. Durable et aménagement du territoire	Absent	